

ADIBH-V

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES HABITANTS DES BAS HEURTS -LA VARENNE

8 rue Pierre Brossolette 93160 NOISY LE GRAND

Déclaration N° 0932009351 du 14 septembre 2004

BLOG : <http://noisy-les-bas-heurts.com>

**TOUJOURS SUR LE QUI-VIVE,
L'ADIBH-V SERA ENCORE PRÉSENTE EN 2016
POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES NOISÉENS ET DES BRYARDS.**



BILAN 2014 - 2015



**Michel PAJON relance le projet d'aménagement des Bas Heurts, dit du « Clos aux Biches »,
le 17 juin 2014**

L'ADIBH-V a été présente à toutes les réunions publiques de concertation, et a remis 12 mémoires à la Direction de l'Urbanisme. Dans le cadre de cette concertation, six Etudiants diplômés Architectes d'Etat de l'ENSAPLV ont créé le « **Collectif A.U** » pour élaborer avec l'ADIBH-V entre novembre 2014 et mai 2015, un « **projet d'inflexion** » au projet des Architectes Christian DEVILLERS et HYS.

Le 17 juin 2015, ce « **projet d'inflexion** » fut présenté à la Direction de l'Urbanisme, la SOCAREN et aux Architectes de Christian DEVILLERS et HYS. Le 22 juin 2015 il fut développé devant les Noiséens lors d'une conférence publique, salle VARLET.

Evidemment, tout cela a été onéreux et nous avons toujours besoin de vos soutiens efficaces.



Et toujours nos deux fêtes annuelles du quartier des Bas-Heurts !....



"Fête des Cerises" et "Fête d'Automne" qui symbolisent le "**mieux-vivre ensemble**" et la **convivialité intergénérationnelle**. Elles alimentent toujours la **cohésion sociale** des résidents de ce quartier historique de Noisy-le-Grand et de celui, contigu, de Bry-sur-Marne.

Notre mission n'est pas terminée, puisque la nouvelle municipalité veut reprendre le projet « Bas Heurts », en concertation avec le « Collectif A.U » et l'ADIBH-V, conformément à ses promesses électorales. Mais nous avons toujours besoin de vous !!!

En 2015-2016, le montant de nos cotisations diminue !



Rejoignez-nous, merci...



Je souhaite adhérer à l'association Je renouvelle ma cotisation de sept 2015 à août 2016

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal / Ville : tél fixe :

Mail :

Membre actif : **45,00 €**

Membre bienfaiteur : **15,00 €**

Je verse un don de € **REGLEMENT** espèces chèque à l'ordre de l'ADIBH-V